

La révolution de 1789

I/ Les états généraux

En 1789, Louis XVI convoqua les états généraux dans l'espoir de trouver une solution pour remplir les caisses de l'Etat. A cette occasion, les Français furent invités à rédiger des cahiers de doléances dans lesquels ils exprimèrent leurs critiques et souhaits concernant l'Etat, l'administration, leur vie quotidienne...

Les états généraux se réunirent le **5 mai 1789** à Versailles. Les députés du tiers état, qui étaient les plus nombreux, espéraient imposer des réformes, mais pour les votes, le roi accorda **une voix à chaque ordre** : une pour la noblesse, une pour le clergé et une pour le tiers état, qui était donc en minorité face aux ordres privilégiés.

Mécontents, les députés du tiers état s'engagèrent à ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France : ce fut le **serment du jeu de paume, le 20 juin 1789**. Après le ralliement de quelques députés de la noblesse et du clergé, ils transformèrent les états généraux en assemblée constituante : **Louis XVI perdait son pouvoir absolu**.

II/ La prise de la Bastille

Pour réaffirmer son autorité, Louis XVI fit venir 20 000 soldats à Paris, ce qui provoqua des manifestations populaires. **Le 14 juillet 1789**, le peuple de Paris s'empara de la **Bastille**, prison symbole de l'absolutisme royal.

Le mouvement de révolte se propagea depuis Paris vers les autres villes. Dans les campagnes, les paysans, qui souffraient de la disette, s'armèrent et attaquèrent des châteaux : ce mouvement fut appelé la « **Grande peur** ». Impuissant, Louis XVI ne put arrêter la révolution qui gagna tout le pays.

III/ L'abolition des priviléges

Dans la nuit du **4 août 1789**, l'Assemblée vota **l'abolition des priviléges**. Le **26 août 1789**, elle adopta la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** qui établissait l'égalité de tous devant la loi et garantissait les libertés fondamentales de chacun.

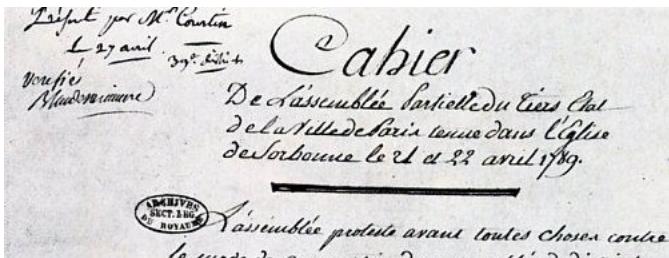
Ces décisions marquèrent la fin du régime féodal et de la société divisée en trois ordres.



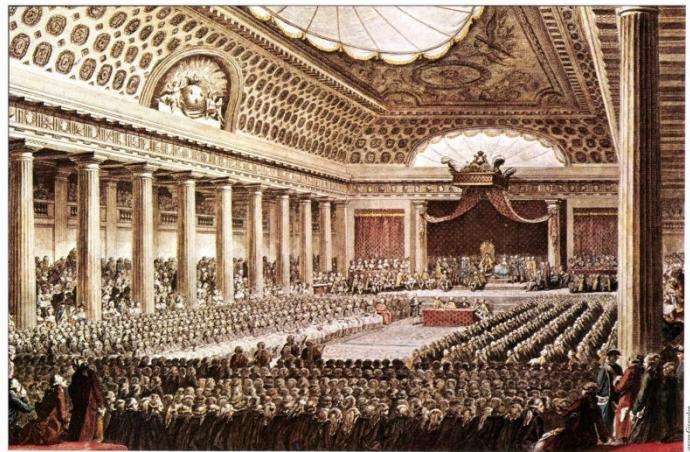
Louis XVI et Marie Antoinette



Les trois ordres (caricature)



Les cahiers de doléances

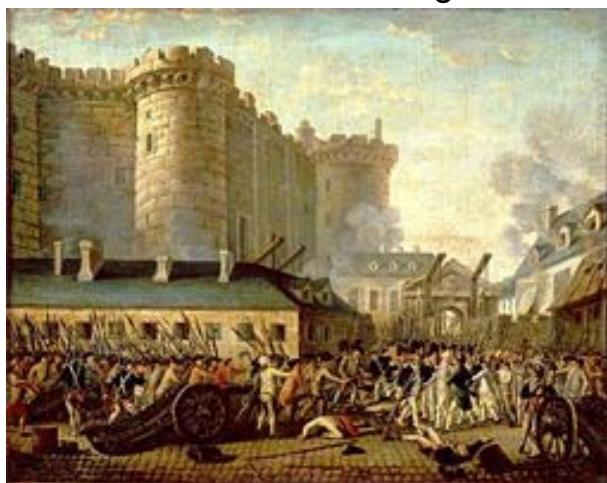


Ouverture des Etats généraux à Versailles, le 5 mai 1789. « Ainsi fut convoqué sous le meilleur des rois, ce Sénat des Français, ce Tribunal suprême, qui, soumettant aux lois l'orgue du diadème, détrône les abus, et nous rendit nos droits. » Gravure d'Helman, d'après Charles Monnet. (Bibliothèque nationale, Paris.)

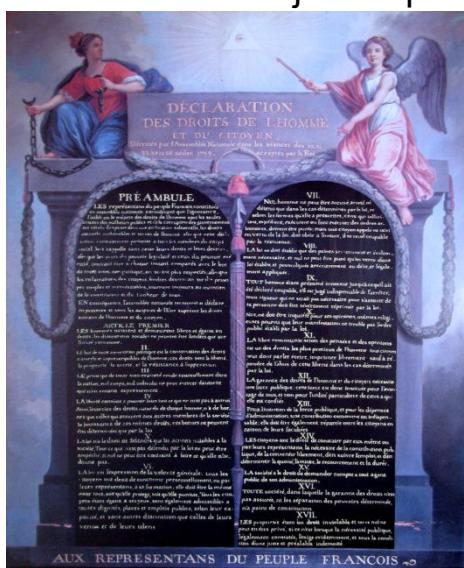
Réunion des états généraux



Serment du jeu de paume



Prise de la Bastille



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Ecrire les dates des documents ci-dessus.